

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2021/01 du jeudi 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Mise à jour des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du Syndicat interdépartemental de gestion intégrée de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL)

Annexe(s) : Liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SIGAL mise à jour

Date de convocation : 12 février 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 24 février 2021

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Pascale BRUN

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 100

- Titulaires : 95

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 14

Absents excusés : 6

Votants : 114

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (100)

ADMIRAT Nadine

AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)

ARCHIMBAUD Guy

ARNAULT Lionel

BARDY André

BARRAUD Bertrand

BARTHOMEUF Serge

BASTIEN Gérard

BESSEYRE Fabien

BESSON Jean-Louis

BŒUF Nicole

BOISTARD Philippe

BOURG François

BRUN Pascale

BRUNEL Séverine

BRUNETTI Graziella

CHABAUD Christelle

CHABRILLAT Frédéric

CHALLET Vincent

SERMAGE André (S)

CHASSANG Jean-Pierre

COLLET Jean-Pierre

CORRE Jean-Marie

CORREIA Emmanuel

COSTE Yves

COSTON David

COSTON Marie

COUDUN Valérie

CREGUT François

CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean

DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe

DUTHEIL Nathalie

FANJUL José

FERRARIS Nathalie

FERREIRA Fernando

FOUCAULT Marie-Françoise

MAISONNEUVE Alain (S)

GARNAVAULT Philippe

GILBERT Odile

GONTHIER Emmanuel

GOYON Guy

GUILLAUME Julien

HERBST Nadine

HOSMALIN Marc

JAFFEUX Ophélie

JAFFEUX Sébastien

JAMON Marc (voix consultative)

KINDT Patrick

LABUSSIÈRE Jean-Marc

LAMOUREUX Jean-François

LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis

BEAU-MALLET Catherine (S)

LEROY Véronique

LIGNIERE Frédéric

LIVET Bertrand

MAHINC Didier

MALORON Annie

MARIANY Marie-Line

MASSARDIER Marie-Laure

MEALLET Roger-Jean

MERLEN Bernard

METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique

NICOLLET Michel

NUÑEZ-ORTIN Aurélie

PAGESSE Pierre

PELISSIER Patrick

PELLEGRINELLI Christophe

PEREIRA-MAURIAT Christine

PETEILH Sandra

PILLON Stéphane

PRUNIER Jean-Pierre

PUECH David

RAVEL Pierre

RKINA Mohammed

GOMEZ Jean-Marc (S)

ROCHETTE Christophe

ROUX Bernard

RYCKEBOER Christian

SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre

SAUX Marie-Pierre

SERRA Pierre

SUTY Lionel

TEZENAS Olivier

THALAUD François

THERME Jacques

THEVENET Emilie

TINET Georges

TOURLONIAS Vincent

TREHIN Anne-Marie

TRILLEAUD Eric

VARISCHETTI Martine

VEZON Christophe

WALTER Christian

ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine); ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc);

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (14) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON David; DURFESSY Florence à COSTON Marie; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean; LAGARDE Maguy à BARRAUD Bertrand; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane; SALVINI Luc à PETEILH Sandra; SCHUMACHER Émilie à JAFFEUX Sébastien; SUIDUREAU Carine à VARISCHETTI Martine;

ABSENTS EXCUSES : (6) BARBET Laurent; BERNARD Jean-Paul; BERTHELOT Pascal; GAUDRIAULT Damien; GREGOIRE Nathalie; PRADIER Laurent;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est indiqué aux membres du conseil communautaire qu'une mise à jour des représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat interdépartemental de gestion intégrée de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL), est nécessaire suite à la demande de modification de la représentation de la commune de Brassac-Les-Mines.

Il est rappelé que le SIGAL a pour objet principal le portage de la procédure Contrat Territorial Alagnon, du SAGE Alagnon et de toute procédure et action relatives à la préservation ou l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Alagnon. Elle porte également la compétence Assainissement Non Collectif (SPANC) pour le compte d'API sur l'ancien canton d'Ardes. Sur cette politique, 2 secteurs et 8 communes sont essentiellement concernés : le Cézallier (Anzat-le-Luguet et Achat) et la plaine (Charbonnières-Mines, Moriat, Beaulieu, Autat-la-Combelle, Brassac-les-Mines, Vichel). Depuis 2017, la représentation de la communauté d'agglomération au sein de ce syndicat est assurée par les délégués communautaires en charge des thématiques du syndicat et les conseillers issus des communes situées sur le bassin versant de l'Alagnon.

Règles de la représentation

La communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire », est représentée par **7 délégués titulaires et des 7 délégués suppléants** au sein du Syndicat interdépartemental de gestion intégrée de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL).

Lors du conseil communautaire du 30 juillet 2020, il a été désigné les représentants suivants :

7 TITULAIRES	7 SUPPLEANTS
BERNARD Jean-Paul	BERTHELOT Pascal
BRUN Pascale	BESSEYRE Fabien
CORREIA Emmanuel	LAMOUREUX Jean-François
PAGESSE Pierre	LEGENDRE Denis
RYCKEBOER Christian	METEIGNIER Stéphane
SABATIER Gilles	MONIER Philippe
TINET Georges	PLAZANET Jérôme

Il a été demandé de modifier les représentants de la commune de Brassac les Mines, à savoir Monsieur RYCKEBOER Christian, titulaire, et Monsieur Fabien BESSEYRE, suppléant.

Règles électorales

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales, lors de l'élection des représentants des EPCI dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

L'élection des représentants de la communauté d'agglomération au sein du comité du syndicat a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est demandé la modification des représentants conformément aux souhaits de la commune de Brassac-les-Mines.

ENTENDU le rapport de présentation ;

Il est proposé de désigner au scrutin secret par vote électronique les représentants de la communauté d'agglomération pour la commune de Brassac-Les-Mines au sein du SIGAL.

Les candidatures proposées sont les suivantes :

COMMUNE	TITULAIRE	NBE DE VOIX	SUPPLEANT	NBE DE VOIX
BRASSAC-LES-MINES	CARLET Jacques	114	ROUX Marc	114

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/03/03-5-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 portant sur la désignation des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du Syndicat interdépartemental de gestion intégrée de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL) ;

VU la délibération n°2020-018 de la commune de Brassac-Les-Mines en date du 4 juillet 2020 portant sur la nomination des représentants aux commissions communales et organismes extérieurs ;

VU la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SIGAL mise à jour et ci-annexée ;

CONSIDÉRANT que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

CONSIDÉRANT que suite à la demande de la commune de Brassac-Les-Mines, il est nécessaire de modifier les représentants au sein du Syndicat interdépartemental de gestion intégrée de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL), il est nécessaire de désigner les représentants de la communauté d'agglomération au sein dudit syndicat;

CONSIDÉRANT les opérations de vote ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 114

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **De valider la modification de la désignation des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire pour la commune de Brassac-Les-Mines au sein du Syndicat interdépartemental de gestion intégrée de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL) et par conséquent valider la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SIGAL mise à jour et telle qu'elle figure en annexe.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 19/02/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 23 / 02 / 2021